

Edito

50 000 euros !

Une belle somme direz-vous ! C'est exactement fait pour ça ...
Que représentent ces 50 000 euros ? C'est chacun d'entre nous ou plus exactement c'est le coût annuel moyen pour l'Etat d'un enseignant.

Et oui, c'est ainsi que l'on parle de nous désormais dans les rouages du ministère de l'Education Nationale, c'est la somme que l'on nous assène dans les instances auxquelles nous assistons lorsqu'il s'agit de négocier le maintien d'un enseignant ici ou là.

Ce qui est symptomatique, c'est cette dépersonnalisation de notre fonction et sa traduction en terme de coût.

Voilà donc bien ce qui est à l'œuvre depuis plusieurs années et qui imprègne désormais les raisonnements à tous les niveaux de l'administration : l'Education est un coût qu'il faut réduire à tout prix.

C'est ainsi qu'il faut aborder les réformes en cours : elles doivent permettre de diminuer le coût de l'éducation en grappillant coûte que coûte quelques heures par ci, quelques heures par là.

La filière STI dénaturée ? Peu importe, le bénéfice en nombre d'heures et de postes est conséquent.

La chasse aux heures de laboratoire, les tentatives de majorations de service, vous trouvez ça mesquin ? A l'échelon national ou académique, la calculette a fonctionné et la somme obtenue a été jugée appréciable ...

On pourrait ainsi multiplier les exemples.

Il faut pouvoir, nous dit-on, justifier cette somme devant le contribuable et encore une fois, 50 000 euros, c'est important ! Certes ... mais par rapport à quoi ? La supercherie est bien d'afficher cette somme et de ne pas la mettre en perspective avec d'autres.

Que coûtera à la nation dans les années à venir une moins bonne prise en charge de l'Education de ses enfants ? Depuis le milieu des années 90, la dépense d'éducation se réduit, passant de 7,6 % du PIB en 1997 à 6,6 % en 2008. Il manque environ 20 milliards d'euros pour que l'effort de la nation soit équivalent à ce qu'il était il y a quinze ans, soit 15 % du budget actuel !

Que coûte à la nation l'exonération d'impôts sur les bénéfices d'une entreprise sur quatre cotées au CAC40 ? Ainsi Total, malgré un bénéfice mondial de plus de 8 milliards d'euros, n'a pas eu à déboursier un seul centime dans l'Hexagone. Même chose pour Danone, Suez, Essilor ou Saint-Gobain, Vivendi, etc.

Demande-t-on alors au contribuable ce qu'il en pense et comment on peut justifier de telles exonérations alors qu'on lui parle sans arrêt du déficit de la France ?

On voit bien que les sommes dont on parle alors n'ont rien à voir avec nos malheureux 50 000 euros et que la politique menée est avant tout idéologique. Des choix sont faits et permettons-nous de douter qu'ils le soient pour le plus grand nombre.

La France a les moyens d'une politique éducative ambitieuse ... si elle le veut !

Le gouvernement fait le choix depuis plusieurs années de sacrifier la Fonction Publique en général et l'Education en particulier.

Après les 16500 suppressions de postes cette année dans l'Education (66 000 suppressions entre 2007 et 2010), on parle encore de 16 000 l'an prochain ! Quant aux salaires, ils seront gelés pour la 2ème année consécutive dans la Fonction Publique.

Pendant ce temps là, les prix flambent en particulier celui du pétrole, pour le plus grand bénéfice de Total ...



Sommaire :

Page 1 : Edito

Page 2 : Rentrée 2011

Page 3 : Ecole et territoire

Pages 4 : Colloque collège



Pour nous contacter :

snes89@di.jon.snes.edu

SNES-FSU 89,
185 rue Campenon,
89700 TONNERRE

03 86 55 26 23

Olivier Provost, secrétariat départemental SNES-FSU 89

RENTREE 2011 : LE BILAN APRES LA TENUE DES INSTANCES PARITAIRES

Le Comité Technique Paritaire Départemental qui traite des créations et suppressions de postes dans les collèges et lycées du département s'est déroulé jeudi 17 mars.

Les décisions ont ensuite été entérinées par le CDEN du 07 avril.

En séance, les représentants des personnels sont intervenus à chaque fois pour demander des créations de postes lorsqu'il apparaissait dans un établissement un nombre d'heures proche de 18 h dans une discipline en moyen provisoire.

Certaines de nos demandes ont été entendues, mais bon nombre des postes créés ne seront pas mis au mouvement mais réservés pour des stagiaires (cela représente 10 postes au total).

Par ailleurs certaines de ces créations ne sont pas totalement satisfaisantes car ce sont des postes à service partagé sur un autre établissement plus ou moins proche.

Au final, le bilan pour le département est le suivant :

En collège : 15 suppressions dont 2 Mesures de Cartes Scolaires (MCS), c'est-à-dire des collègues dont le poste disparaît et qui devront retrouver un autre poste ailleurs et 16 créations.

En lycée : 46 suppressions dont 26 Mesures de Cartes Scolaires (MCS) et 23 créations.

Au total au niveau du département, le solde est donc de 22 postes supprimés à la rentrée 2011.

A cela, il convient d'ajouter les suppressions :

- de 3 demi-postes de CPE (Amyot, Fourier, Curie),
- d'1/2 poste de professeur documentaliste (au lycée des Chaumes),
- de 2 postes de personnels administratifs en CIO (un à Auxerre, 1/2 à Joigny, 1/2 à Sens),
- de 2 postes de personnels administratifs dans les établissements (1 à St Fargeau, 1/2 à Paul Bert, 1/2 à Vermenton pour une création au lycée de Sens)
- d'1/2 poste d'agent de laboratoire (Saint Georges)

Ce sont bien sûr les **lycées généraux et technologiques** qui paient le prix fort cette année avec la mise en place de la réforme des lycées au niveau 1ère (**378 h de moins dans la dotation départementale pour 38 élèves en plus de prévus**). Et ce sont les collègues de STI qui sont les plus touchés par les mesures de cartes scolaires sans espoir de retrouver un poste dans un autre établissement étant donné la disparition des besoins dans leurs disciplines. C'est un véritable plan social qui les touche.

Les collèges verront eux leurs conditions se dégrader un peu plus avec **73 élèves prévus en plus et 59 h en moins** dans la dotation départementale.

Olivier Provost

Fusion des trois collèges de Puisaye : les promesses sont loin d'être tenues

La fusion est un projet voulu et mis en place par l'Inspecteur d'Académie à la rentrée 2009 malgré l'opposition des personnels qui craignaient une baisse de la DHG et des suppressions de postes. Mais l'inspecteur d'académie avait alors affirmé qu'elle se ferait sans qu'aucun moyen ne soit enlevé.

Qu'en est-il réellement après deux ans de fonctionnement ?

En 2009, première année de la fusion, la DHG avait été augmentée de 12h pour 3 élèves en plus. Pari tenu, donc ! Toutefois, si l'on regarde la répartition de ces heures on constate que les heures postes avaient diminué (-12,5h) alors que les HSA avaient fortement augmenté (+ 72%).

La rentrée 2010 s'est effectuée avec une perte d'heures : pour 7 élèves en moins, le collège multi-site a perdu 13h !

Enfin, la prochaine rentrée prévoit encore des heures en moins : pour 15 élèves en plus, la DHG est diminuée de 19 heures.

Est-ce ainsi que M. l'Inspecteur d'Académie conçoit le maintien des moyens ? Il faut préciser que depuis la fusion, nous avons changé d'Inspecteur d'Académie, et le nouveau ne s'est peut-être pas senti obligé de tenir les promesses de son prédécesseur.

Toujours est-il que ces pertes d'heures conséquentes ne seront pas sans incidences sur le fonctionnement d'un établissement qui comporte trois sites, distants au minimum de 12 km et de 24 km entre les deux extrémités.

D'ailleurs, cette situation est tellement idéale qu'une suppression d'un poste administratif est prévue, sous prétexte qu'il y a un sur-nombre de trois postes. Bien sûr, l'administration ne tient pas compte de la difficulté à communiquer les informations entre les trois sites et à gérer la vie quotidienne (cantine, commandes, sorties...).

On peut sans peine imaginer qu'avec de telles justifications, des postes d'enseignants seront eux aussi supprimés. Malgré l'affirmation de l'Inspecteur d'Académie au dernier CTPD du 17 mars de ne pas envisager de supprimer de poste dans les années à venir, quel crédit peut-on accorder à cette nouvelle promesse ?

Alors, quel bilan pour cette fusion ? La seule chose dont on soit sûr, c'est que les promesses n'ont pas été tenues. La vision comptable qui guide la répartition des dotations laisse au contraire présager une dégradation des conditions d'enseignement dans les années à venir.

Les disparités territoriales en termes d'éducation font-elles encore de notre école une école de la République ?

Lors d'un stage syndical de la FSU le 21 mars 2011, Choukri Ben Ayed, sociologue, est venu présenter, une étude sur les disparités territoriales en termes d'éducation intitulée : *Ecole, les pièges de la concurrence, comprendre le déclin de l'école française*.

Cette recherche est issue d'un appel à projet interministériel intitulé « *Education et formation : disparités territoriales et régionales ?* ». Elle a été réalisée par une équipe composée de 17 chercheurs sociologues, historiens, démographes, statisticiens sur la durée 2002-2006. L'objectif était de savoir si la ségrégation produit des inégalités, en étudiant la spatialisation des inégalités sociales et scolaires.

Le choix a été fait de ne pas rester à l'échelle de l'établissement mais de prendre ce qui se passe entre les établissements, les publics, les populations et les territoires. En sachant que territoire et établissements ne sont pas considérés comme des variables autonomes mais comme des « médiations » ou vecteurs à partir desquels se fabriquent les inégalités. Il s'agit d'étudier comment le territoire va développer des inégalités sociales et culturelles.

En l'occurrence c'est le choix du découpage départemental qui a été fait.

Méthodologie employée : étude faite avec des statisticiens (pour le quantitatif) et gens de terrains (pour le qualitatif).

- Etude comparative des acquis en maths et en français à l'entrée en 6^{ème}, dans les collèges publics.
- Etude comparative des inégalités des performances scolaires au brevet en maths et en français.
- Etude statistique de chaque collège, puis agrégé au département, et sur toute la France.
- Etude qualitative au niveau des collèges de cinq départements : Yvelines, Seine-Saint-Denis, Loire-Atlantique, Hérault, Loire.
- Monographies des établissements de ces 5 départements

Le traitement s'est fait avec les indicateurs suivants considérés comme indices de précarité :

- PCS (Professions et catégories socio-professionnelles)
- Pourcentage de boursiers
- Pourcentage de RMIstes
- Pourcentage d'étrangers
- Indicateurs de ségrégation interne aux établissements

Les écarts entre résultat attendu et observé en fonction de l'indice de précarité ont permis le calcul des sur-réussites ou sous-réussites.

Le résultat de l'étude montre qu'il n'y a pas d'« effet établissement » mais des communautés de destins.

Il montre aussi qu'une majorité de départements est proche de la moyenne voire en sous-réussite, et que très peu de départements sont en sur-réussite.

Dans les départements en sur-réussite, il y a une réduction des écarts entre les meilleurs et les moins bons élèves. Ce sont des collèges moyens. Il n'y a pas d'établissement qui se détache en sur-réussite.

Dans les départements en sous-réussite, il y a une forte densité de population et d'établissements.

Les écarts sociaux de recrutement à l'intérieur des établissements et entre établissements y sont à maxima. La logique de concurrence est instaurée, les pratiques d'évitement scolaire et la sélectivité des candidatures pour les établissements les plus demandés. Plus l'offre en établissements est abondante, plus on est en sous-réussite. La concurrence entre établissements est contre-productive et ne produit pas l'émulation. Même les enfants de cadres sous-réussissent.

Là où les territoires sont faibles les résultats sont faibles.

Qu'en est-il pour l'Yonne ?

Alors que l'Yonne pointait dans les dix derniers départements français dans le rapport de l'IREDU de 2007 réalisé à la demande du collectif « L'Ecole que nous voulons », l'Yonne conforte sa mauvaise position dans l'étude de C. Ben Ayed.

L'Yonne se retrouve en effet nettement en sous-réussite alors que les autres départements de l'académie se situent dans la moyenne (la Nièvre) ou largement en sur-réussite (la Saône et Loire et la Côte d'Or).

Le drame de l'Yonne est d'être en sous-réussite dans un bloc (l'académie) en sur-réussite.

Si on regarde les indicateurs, les résultats de toutes les unités urbaines de l'Yonne sont les plus bas ainsi que pour toutes les PCS. Et c'est à Sens que c'est le pire (par rapport à Auxerre et Avallon). Que se passe-t-il à Sens ? Y a-t-il une ségrégation interne ? Y a-t-il une contamination de la proche région parisienne ?

Des recherches plus fines sont en cours et les résultats ne sont pas encore validés.

Comme ailleurs, la sous-réussite comme la sur-réussite se maintiennent tout le long de la scolarité, de la 6^{ème} au bac en passant par le DNB. (Diplôme national du Brevet).

Depuis ces dernières années, les taux de passage dans l'Yonne se sont nettement améliorés sous la pression de l'administration qui voulait que le département revienne dans la moyenne et ainsi régler le problème à bon compte. Si les résultats de cette étude se confirmaient, cela montrerait que sur le fond, les choses n'ont pas véritablement changé et que notre département attend toujours une politique éducative qui prenne véritablement en compte ses difficultés.

Claudine Hostein

Stage départemental collège et colloque national collège

Si le collège est toujours présenté comme un moment problématique pour la réussite scolaire de tous les élèves, les solutions présentées sont souvent contradictoires et peu discutées dans les salles des professeurs ...

La section départementale du SNES-FSU a organisé un stage syndical le 17 mars. 20 collègues y ont participé ainsi que Monique Daum, responsable nationale du secteur collège

Dans la foulée, le SNES a organisé avec le SNEP un colloque national les 5 et 6 avril avec des invités prestigieux comme Denis Paget, Yves Rochex, Jacques Bernardin, Stéphane Bonnéry, Jean-Luc Roger etc. tous travaillant et publiant sur le collège ou sur le travail enseignant.

Dans un contexte où les suppressions massives de postes dégradent considérablement les conditions de travail des personnels et les conditions d'étude des élèves, où les inégalités sociales et scolaires s'accroissent, où les évolutions technologiques et culturelles changent profondément les rapports aux savoirs et l'accès à l'information, les interventions ont permis de réfléchir sur les missions du collège et sa place dans le système éducatif, et d'identifier les différents leviers pour parvenir à une véritable démocratisation du système éducatif.

Les débats ont insisté sur la nécessité de conforter le collège comme première étape du second degré pour permettre à tous les élèves d'accéder à une culture commune et de se construire comme des êtres libres et éclairés, dotés de capacités de jugement et d'esprit critique. Ils ont mis en lumière les dangers d'un collège accroché au premier degré dans des « écoles du socle » et d'un recentrage sur la seule scolarité obligatoire pour une grande partie des élèves, qui n'auraient plus vocation à poursuivre leurs études au-delà, alors que la maîtrise théorique du « socle » ne constitue pas un niveau de qualification.

Les ateliers ont été l'occasion d'interroger de façon plus précise de nombreux points essentiels, de la formation des enseignants au travail en équipe, des contenus et de l'évaluation aux pratiques pédagogiques, du fonctionnement des établissements à la politique d'éducation prioritaire.

Les nouveautés ministérielles

Les établissements CLAIR qui permettent un fonctionnement hors statut, se multiplient. Une des particularités est de contourner le mouvement des personnels par des nominations choisies par les chefs d'établissement ... et de créer un préfet des études, sous-chef du chef et chef des profs !

Le ministère sollicite aussi les collèges pour mener une expérimentation à grande échelle (400 collèges) dans lesquels le même professeur enseignerait les Sciences Physiques, les SVT et la Technologie ... Alors que les PEGC n'enseignent généralement plus qu'une seule discipline, voici maintenant une nouvelle tentative de contourner les qualifications, de s'attaquer à la qualité de l'enseignement

Une évaluation en fin de 5^{ème}

Le ministère préparerait une évaluation en fin de 5^{ème} ; en même temps, il relance tous les dispositifs permettant de faire quitter le collège en fin de 5^{ème}. Au lieu de donner aux enseignants les moyens de faire réussir tous les élèves, il est effectivement plus facile et moins coûteux de faire sortir certains élèves du collège ...

Pascal Meunier

Rentrée 2011 dans les établissements : c'est maintenant qu'elle se prépare !

Les dotations d'établissements sont tellement chiches que tous les moyens sont bons pour récupérer des heures.

Ici, c'est en rognant sur les heures de 1ères chaires.

Là c'est en rognant sur les heures de laboratoire.

Ailleurs c'est en interprétant le décret de 50 sur nos statuts pour imposer une majoration de service.

Le tout, la plupart du temps, dans l'opacité la plus complète.

Pour ne pas avoir de mauvaises surprises en juin au moment de la répartition des services, ou à la rentrée en septembre, c'est maintenant qu'il faut vous renseigner dans votre établissement pour savoir ce que compte faire le chef d'établissement et pouvoir réagir collectivement.

D'autre part, le Conseil d'Administration reste l'occasion de dénoncer ces pratiques où il n'est jamais question de la qualité de l'enseignement ni des conditions de travail des enseignants.

Vous trouverez sur le site académique du SNES des modèles de motions et de déclarations à faire en Conseil d'Administration à utiliser telles quelles ou à adapter selon la situation locale :

<http://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3849>